

### Politique au sujet du devoir de diligence (due diligence) pour les chaînes d'approvisionnement

#### Domaine d'application

Cette politique est valable pour tous les sociétés du Groupe Cendres+Métaux avec le siège en Suisse.

#### Avant-propos

En tant que fabricant et fournisseur de produits haut de gamme pour la technologie médicale et l'industrie de biens de luxe, le Groupe Cendres+Métaux se trouve particulièrement en ligne de mire. Cendres+Métaux ne souhaite pas et ne peut accepter d'être impliquée dans des affaires douteuses. Notre préoccupation est de veiller, lors de notre approvisionnement en matières premières, à ce que celles-ci proviennent de sources légitimes, éthiquement irréprochables et ne soient pas liées à des crimes, à des conflits armés ou à des violations des droits de l'homme. En particulier, il convient de veiller à ce que Cendres+Métaux ni achète ni traite les minéraux ou les diamants de conflit (diamants de sang).

#### Bases

La politique de Cendres+Métaux se fonde sur les principes suivants :

- Loi fédérale sur le contrôle des métaux précieux LCMP
- Loi fédérale sur le blanchiment d'argent LBA
- US Dodd-Franc Act Section 1502 concernant les minéraux des conflits (les minerais d'or, de tungstène, de tantale et d'étain ou ces dérivés de provenance de la République démocratique du Congo RDC ou des pays voisins)
- OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas
- RMI Responsible Minerals Assurance Process, Gold Standard
- RJC Code of Practices (CoP)
- RJC Chain of Custody (CoC)
- The Kimberley Process Certification Scheme (KPCS)

Nous nous engageons à intégrer, dans l'ensemble de notre système de gestion, les exigences et recommandations pertinentes et de les respecter de manière cohérente. L'efficacité du système doit être régulièrement approuvée par des certificateurs compétents et neutres.

#### Principes

Nous nous engageons en particulier pour :

- Mener les relations d'affaires dans un esprit d'honnêteté
- Maintenir des standards moraux, éthiques et sociaux élevés, qui sont attendus de notre entreprise riche en traditions
- Entretenir des relations irréprochables avec tous les partenaires, y compris les autorités et les fonctionnaires

Nous réprouvons donc formellement les délits suivants :

- La fraude (y compris la fraude fiscale et le blanchiment d'argent) et la corruption
- L'exploitation, le travail forcé et le travail des enfants
- La torture, le traitement cruel et inhumain
- Les violations des droits de l'homme, les crimes de guerre et les génocides

#### Engagement

1. Nous ne pouvons pas tolérer de tels délits, ni en profiter sciemment, ni y contribuer ou même les soutenir activement.
2. Nous refusons formellement toute collaboration avec des fournisseurs envers lesquels nous avons, à ce sujet, des doutes justifiés et exigeons la même chose de nos propres fournisseurs.
3. Nous refusons les affaires risquées lors d'achat de métaux précieux et nous nous limitons, en ce qui concerne nos activités Refining, à accepter des déchets industriels uniquement de clients connus qui respectent nos valeurs. Nous renonçons à entrer dans des relations d'affaires avec des mines.
4. Nous nous engageons à signaler les délits ou les soupçons bien fondés dont nous aurons eu connaissance aux autorités suisses compétentes et de les aider dans leurs enquêtes.
5. Nous renonçons à toute forme de corruption à des fins commerciales.

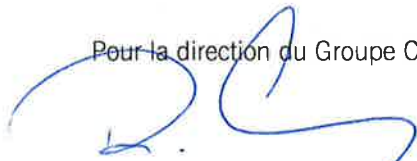
**Devoir de diligence**

Les principes suivants sont à respecter pour empêcher que le Groupe Cendres+Métaux n'achète ni de minéraux de conflit ni de diamants de conflit (diamants de sang) :

- L'approvisionnement des métaux précieux sous forme de métaux fins ou de déchets contenant de métaux précieux se fait uniquement par Cendres+Métaux Management SA ou Cendres+Métaux Lux SA. Ces deux sociétés doivent être certifiées en conséquence afin de démontrer que les réglementations nationales et internationales ci-dessus sont respectées.
- Tous les autres sociétés du Groupe Cendres+Métaux reçoivent les produits semi-finis en métaux précieux, si possible, uniquement par la société Cendres+Métaux Lux SA qui est ainsi chargée à faire preuve de diligence raisonnable. Si Cendres+Métaux Lux SA n'est pas capable de les fabriquer, la société d'achat est obligée de se persuader de la liberté de conflit elle-même.
- Les sociétés du Groupe Cendres+Métaux elles-mêmes ne s'occupent pas activement de l'approvisionnement de diamants ou de pierres précieuses. Ce sont les clients qui les mettent à disposition avec chaque commande et qui déclarent sur le bulletin de livraison qu'elles soient sans conflit. Les clients eux-mêmes sont donc responsables chargés à faire preuve de diligence raisonnable.

Le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement n'est pas limité sur les métaux précieux, les diamants et les pierres précieuses. Les fournisseurs stratégiques sont tenus à signer le code de conduite de Cendres+Métaux ou de présenter un programme d'éthique équivalente.

Pour la direction du Groupe Cendres+Métaux :



Ronald Lenzeder  
CEO Cendres+Métaux SA



Philipp von Büren  
CEO Cendres+Métaux Lux SA  
CEO Cendres+Métaux Management SA

Annexe : Code de conduite